

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ACHETEUR - HALLE A MAREE DE SETE

Cadre réservé à la Criée de Sète

Agréé le :

Radié le :

N° Acheteur :

NOM DE LA SOCIETE :

SIRET :

TVA INTRA :

APE :

Téléphone :

Adresse :

VILLE :

PAYS :

Assujetti Tva :

Oui

Non

Uniquement sur les services que proposent la Criée (pas de TVA sur les produits de la mer)

Renseignez votre statut :

Mareyeur

Poissonnier

Négociant

Restaurant

Grande surface

Sélectionnez votre mode d'achat (les 2 choix sont possibles) et remplir les informations demandées

ACHAT A DISTANCE

*Nom de(s) l'acheteur(s) responsable(s) des achats :

1/.....

2/.....

*Tel(s) portable(s) :

1/.....

2/.....

*Mail(s) pour la connexion au compte d'achats à distance et l'envoi d'informations commerciales : factures, communiqués...

1/.....

2/.....

3/.....

La société SISAPTEC chargé de gérer le programme d'achat à distance (fpf@mercapessa.net) vous donnera les explications nécessaires pour utiliser le logiciel d'achat à distance.

ACHAT SUR PLACE

*Nom de(s) l'acheteur(s) responsable(s) des achats :

1/.....

2/.....

*Tel(s) portable(s) :

1/.....

2/.....

*Mail(s) pour l'envoi d'informations commerciales : factures, communiqués...

1/.....

2/.....

3/.....

Télécommandes d'achat (pour les achats sur place uniquement), cochez la case de votre choix

- Télécommande 1 bouton (139.04€ht selon tarifs publics 2022)
- Télécommande 4 boutons (199.56€ht selon tarifs publics 2022)
- Frais de dossier (52.55 € ht selon tarifs publics 2022)
- Ajout d'un bouton sur la télécommande de l'acheteur N° :

1 numéro SIRET = 1 bouton d'achat

Services supplémentaires (pour les achats à distance et sur place), cochez les cases de votre choix

- Préparation palette uniquement** : glaçage supplémentaire des bacs avant départ camion + film plastique + identification palette, pour le transporteur (**8.94€ht/palette**, selon tarifs publics 2022)

Gestion des bacs de criée (voir conditions page 4) :

Les bacs achetés le jour J doivent être rendu à J+1. Dans le cas contraire une location est automatiquement facturée (0.63€/bac et par jour non restitué).

Si les retours de bacs ne peuvent être réguliers, il est possible de créer une provision numéraire (achat de bacs) ou une provision physique (apport du même type de bacs utilisés par la criée de Sète : bacs de 30L gerbables et réutilisables 800x450x150mm).

⇒ Provision numéraire :

- Achat de Bacs** (16€ht/bacs)

⇒ Provisions physiques :

- Apport de Bacs**

- Transfert de Bacs** depuis le compte de l'acheteur N° (nécessite l'autorisation écrite de l'acheteur concerné)

Information sur le transporteur (pour les achats à distance uniquement), indiquez le nom du transporteur qui récupère votre marchandise et l'adresse de destination si différente de l'adresse de facturation. *Information utile, afin de préparer au mieux vos départs de marchandises.*

- DELANCHY IGLESIAS Autres, précisez :
- EXPRESS MAREE OLANO

- ADRESSE DE LIVRAISON** *si différente de l'adresse de facturation* :

Distribution de glace paillette 24h/24h et 7/7

Facturation mensuelle. Au-delà d'1 tonne/mois : 0.09458€ / KG, sinon 0.13662€ / KG

- Carte de distribution (6.90€, selon tarifs publics 2022)
- Clé d'accès au quai des glacières pendant les heures de fermeture de la criée (caution 80€)

Garantie d'achats obligatoire (pour les achats à distance et sur place)

Les factures sont envoyées le lendemain de vos achats, c'est pourquoi la mise en place d'une garantie est demandée. Il existe deux types de garanties : numéraire et bancaire. Les deux peuvent être cumulés. C'est l'acheteur qui définit le montant de sa garantie en fonction de ces futurs achats.

Il est possible à tout moment de diminuer ou d'augmenter sa garantie. L'inscription est validée quand la garantie est réceptionnée.

Cochez les cases de votre choix et renseignez les montants

| ⇒ <u>Garanties numéraires</u> | Montant |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Virement | € |
| <input type="checkbox"/> CB (à réaliser sur place, par internet ou au téléphone) | € |
| <input type="checkbox"/> Chèque | € |
| <input type="checkbox"/> Espèce (dans la limite de 1000€) | € |
| ⇒ <u>Garantie bancaire</u> | |
| <input type="checkbox"/> Garantie à première demande (selon le strict respect du modèle fourni). <i>Pour ce mode de garantie, il est demandé de régler ses factures à la semaine.</i> | € |
| TOTAL GARANTIE D'ACHATS € | |

Liste des pièces à fournir

- Extrait K BIS (original) moins de 3 mois
- Carte identité ou passeport du gérant
- Carte identité ou passeport du responsable des achats, le cas échéant.

Si vous avez opté pour une garantie bancaire :

- L'original de la garantie à première demande (GAPD)

Pour les auto-entrepreneurs :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☛ **Ne pas oublier de renseigner tous les champs vides et précédé de « * », de signer le présent formulaire, et de rassembler les pièces à fournir. Dans le cas contraire, le dossier est incomplet et irrecevable.**

Je soussigné(e) :

Représentant de la société.....

Déclare avoir pris connaissance des conditions ci-après et m'engage à les respecter.

Fait à

Date :

Signature :

Obligations et responsabilités

Dans le cadre des dispositions, avant, pendant et après la première mise en marché des produits de la pêche, l'acheteur déclaré, accepte d'un commun accord les conditions définies ci-après :

L'acheteur s'engage à respecter les règles d'exploitation inscrites dans le règlement local d'exploitation de la halle à marée de Sète qui lui aura été communiqué lors de son inscription.

L'acheteur s'engage à respecter les emplacements dédiés au stationnement des véhicules.

La vente est annoncée par appareil sonore. En cas de force majeure ou de panne des appareils sonores, la vente a lieu à l'heure habituelle. Pendant les ventes, le plus grand silence sera exigé pour permettre à l'opérateur des ventes d'exécuter sa mission.

Après l'adjudication, aucune contestation sur la qualité du produit ne sera admise par la Halle à Marée, sauf en cas d'erreur matérielle ou de fardage. La contestation du lot ne sera admise que si le lot est présenté immédiatement à un agent de la Halle à Marée avant sa sortie de la Halle à Marée.

Dès l'apposition du ticket de vente sur le lot, ce dernier appartient à l'acheteur et se trouve sous son entière responsabilité. Le lot est glacé et déposé dans une zone d'allotissement tempérée. Pour ne pas perturber le déroulement de la vente, les lots pourront être allotis par acheteur. L'allotissement peut être à la charge de la halle à marée sans que sa responsabilité soit engagée.

Les bacs d'une criée doivent être rendus vides et propres le lendemain de cette criée. Dans le cas contraire ces derniers feront l'objet d'une facturation aux conditions évoquées dans le règlement local d'exploitation, et conformément au tarif révisable annuellement de Port Sud de France.

La halle à marée, s'engage à maintenir en état de fonctionnement l'ensemble des locaux et des surfaces communes. La zone d'allotissement aval, les entrées et sorties du parking sont surveillées par des caméras.

L'acheteur autorise les services de la halle à marée de SETE à prélever sur la garantie des achats, le montant des achats, des taxes obligatoires, et des services rendus (glace, badges...). Le relevé des prix moyen de vente pourra être édité par l'acheteur au niveau de la borne d'information située dans l'amphithéâtre de vente. Également, il pourra lui être envoyé après chaque criée par mail. Lors de l'inscription d'un acheteur des frais sont facturés selon les tarifs publics en vigueur.

L'acheteur s'engage à respecter les règles d'hygiènes de la criée, telles que l'interdiction de fumer dans les locaux, l'interdiction de manipuler le produit, l'interdiction de venir avec des animaux domestiques.

INFORMATIONS

LES TAXES DE LA CRIEE DE SETE

| Taxes | Bases de calcul | Montant |
|-------------------------------------|---|---------|
| Redevance de gestion ⁽¹⁾ | Sur le total brut des achats | 1.5% |
| Redevance d'équipement | Sur la valeur brute du produit débarqué | 2.0% |
| Frais fixes | Par facture | 1.68€ |

(1) Une rétrocession est calculée sur le CA annuel des acheteurs en fin d'année : Si le CA annuel est supérieur ou égal à 300M€ alors la criée réalise une rétrocession de 0.50%, si le CA annuel est compris entre 200M€ et 299M€ alors la criée réalise une rétrocession de 0.25%.

La vente a lieu tous les après-midis, du lundi au vendredi, à partir de 15h/16h (en fonction des apports) et jusqu'à 19h30 environ.

FONCTIONNEMENT DES ACHATS A DISTANCE avec la société SISAPTEC

Vous avez opté pour l'achat à distance, lorsque votre dossier sera accepté (garantie validée) la société SISAPTEC chargée de gérer le programme d'achat à distance vous donnera vos codes d'accès et des explications sur le mode de fonctionnement du programme. Si vous souhaitez une formation complémentaire n'hésitez pas à contacter le service client au +34 972 183 480.

⇒ L'accès est gratuit pendant 2 semaines afin de vous permettre de vous familiariser avec le logiciel.

⇒ L'accès se fait via le site : www.mercapesca.net, ce site regroupe 17 criées en France, en Espagne et au Portugal. Vous pouvez également, accéder au téléchargement de documents comptable ou commercial (relevé d'achat, facture, document de traçabilité, statistiques...).

Pour finir, il est nécessaire de vous rapprocher d'un transporteur pour l'enlèvement de votre produit. Les transporteurs qui travaillent avec nos acheteurs sont : TRADIMAR, EXPRESS MAREE, DELANCHY, IGLESIAS (espagnol).

Halle à marée de Sète :

14 quai Maximin Licciardi
34200 SETE
04 67 18 66 30
04 67 18 66 41
britto.marie-claude@portsuddefrance-sete.fr

Etablissement principal :

1 quai Philippe Régy - BP 10853
34201 SETE Cedex
RCS Montpellier : 501 700 595 00025
Tél : 04.67.46.34.04 – Fax : 04.67.46.34.07